



$2+2=?$

Rentrée pratique

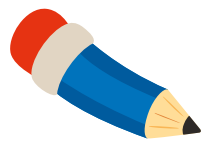
2 0 2 1

2 0 2 2



- La journée des écoliers
- Le mercredi et les vacances
- Le temps périscolaire
- La restauration scolaire
- Les coups de pouce de la rentrée
- Les projets pédagogiques





Sommaire

Édito

La journée des écoliers

- Maternelle
- Élémentaire
- La restauration scolaire

Le temps périscolaire

- L'accueil du matin
- L'étude dirigée
- La garderie post-études
- L'accueil du soir
- Les accueils de loisirs
- L'école des sports et des découvertes

Les tarifs

- Le quotient familial
- Facilitez-vous la vie avec la dématérialisation
- Vos factures

Les coups de pouce de la rentrée

- Les aides de la CAF
- L'allocation communale de rentrée scolaire
- L'aide à la pratique culturelle, sportive et de loisirs

Les projets pédagogiques

- Les classes de découverte
- Les classes à thème
- La prévention routière
- Le sport
- L'éveil culturel
- Sur le chemin de l'e-école
- La prévention bucco-dentaire
- Le permis internet
- Le conseil des enfants
- Le pédibus
- La fête des CM2

Annuaire

- Le service relation citoyen
- La référente sociale scolaire
- La référente handicap



p.3

p.4

p.6

p.10

p.11

p.12



p.15

Edito



© De Bonnes

Chères Cachanaises,
Chers Cachanais,

J'ai le plaisir de vous adresser ce guide qui comme chaque année vous permettra de disposer de toutes les informations utiles à la préparation de la rentrée de vos enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire. Il vous renseignera afin d'effectuer vos démarches auprès des services de la Ville, qu'elles soient relatives à l'étude, aux temps d'accueil avant et après la classe mais également à la restauration scolaire. Les activités périscolaires sont essentielles pour l'épanouissement des enfants comme le temps d'apprentissage passé en classe, c'est pourquoi la Ville et les acteurs locaux sont mobilisés pour proposer aux familles des activités et loisirs variés tout au long de l'année.

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire et ses conséquences ont amené beaucoup de familles à organiser différemment leur quotidien, ce qui a parfois impacté la scolarité de certains élèves. Ce constat met plus que jamais en lumière la nécessité de penser l'école d'aujourd'hui et de demain en tenant compte des besoins de nos enfants, qui sont en constante évolution. Dans cette visée, la mise en œuvre du «Club des explorateurs» permettra à certains élèves de reprendre confiance dans le cadre de leur scolarité.

Avec l'objectif d'améliorer chaque temps de la vie scolaire, cette année un travail de réflexion sera lancé sur l'aménagement des cours d'écoles dans la visée de repenser ces espaces de récréation pour, mais surtout avec leurs utilisateurs : les rénovations proposées à l'issue de cette concertation tendront à rendre les cours plus accessibles, plus agréables et permettront la pratique d'activités extérieures variées. Dans le cadre du programme «Rues scolaires» des travaux de voirie vont se poursuivre pour garantir la sécurité de tous et améliorer progressivement la qualité des abords des écoles.

Je souhaite à tous les enfants mais également à leurs parents, aux enseignants et personnels éducatifs ainsi qu'aux agents de la Ville une belle rentrée ainsi qu'une excellente année scolaire.

Bien fidèlement,

Hélène de Comarmond
Maire de Cachan



La journée des écoliers



Le temps scolaire est réparti sur 4 jours : les enfants ont classe de 8h30 à 11h30 le matin et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Maternelle

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
MERCREDI	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU à la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30				
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
VENREDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir

Élémentaire



	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h	18h-18h30
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
MERCREDI	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU à la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30 OU École des sports et des découvertes					
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
VENREDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel

La restauration scolaire

Le temps du repas est une pause qui permet aux élèves de reprendre des forces pour poursuivre la journée, c'est aussi un temps d'apprentissage de saines habitudes alimentaires. Détente et amusement sont également au rendez-vous grâce aux activités proposées et aux jeux libres.

La Ville de Cachan est attachée à la qualité et à la diversité des menus. Elle assure la restauration en régie, de l'achat des denrées à la production des repas grâce à 6 cuisines dont 3 cuisines centrales. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville a introduit des denrées issues de l'agriculture biologique et / ou des produits locaux ou en circuit court, avec l'objectif d'atteindre 25% des achats. Soucieuse de l'impact environnemental de la restauration scolaire, 1 repas végétarien confectionné par les cuisiniers est servi une fois par semaine à tous les élèves.

Les menus sont présentés tous les deux mois au sein d'une commission présidée par l'Adjoint à la Maire et composée de représentants de parents d'élèves, de responsables de la pause méridienne (directeurs d'écoles et/ou d'accueils de loisirs, du service Restauration, du service Enfance et Jeunesse, d'un chef de cuisine et des élèves). Cette commission se déroule dans chaque école à tour de rôle. Les enfants présents constituent leur menu coup de cœur qui sera servi à tous.



© Henri Perrot

Que faire en cas d'allergies ?

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles de santé dus à une maladie chronique doivent faire l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (PAI). Le médecin scolaire est seul habilité à valider les PAI. Les familles préparent le repas de leur enfant afin qu'il déjeune avec ses camarades. Le service restauration met à disposition le matériel de stockage et de remise en température.



© Henri Perrot



Le temps périscolaire

Les accueils périscolaires sont organisés selon les orientations du projet pédagogique rédigé par la directrice ou le directeur de l'accueil de loisirs. Les animatrices et animateurs proposent des activités et des temps adaptés au rythme et à la journée des enfants. Les prestations sont payantes et bénéficient d'une prise en charge selon le revenu de la famille (voir p.9)



L'accueil du matin

Pour les élèves de maternelle et d'élémentaire, un accueil est organisé de 7h30 à 8h30 dans les locaux de l'accueil de loisirs maternel. Ce temps d'accueil est propice à une entrée en douceur dans l'espace collectif. Au choix des enfants : lecture, jeux de cartes, dessin...



Les études dirigées

Dans les écoles élémentaires, les études dirigées sont organisées de 16h30 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elles sont proposées à tous les enfants qui souhaitent l'aide d'un.e enseignant.e ou de vacataires (formation Bac +2 minimum agréée par l'Éducation nationale) pour faire leurs devoirs. Il peut également s'agir d'une aide méthodologique (permettre à l'enfant d'apprendre à apprendre). Un tarif attractif a été mis en place afin d'en faciliter l'accès (www.ville-cachan.fr).

Les études dirigées se déroulent en deux temps : récréation et goûter (fourni par les familles) de 16h30 à 16h55. Il est possible de laisser les élèves uniquement sur ce temps de goûter, qui est facturé aux familles. Aucune sortie n'est possible entre 16h30 et 16h55.

Ensuite, de 17h à 18h les élèves sont en classe pour effectuer leurs devoirs et peuvent poursuivre avec une activité calme : lire, dessiner.



La garderie post-études

En élémentaire, après l'étude de 18h à 18h30, les enfants peuvent être pris en charge par un.e animateur et accompagnés vers l'accueil de loisirs maternel. Dès qu'un enfant a été pris en charge par l'animatrice ou l'animateur, il ne sera remis à sa famille qu'à l'arrivée au sein de l'accueil de loisirs maternel. Il ne pourra pas être récupéré sur le trajet. Les personnes autorisées peuvent venir les chercher entre 18h10 et 18h30.



L'accueil du soir en maternelle

Dans les écoles maternelles, après l'école, un accueil est organisé de 16h30 à 18h30. Les enfants prennent le goûter, fourni par la Ville. Les familles ne peuvent venir qu'à la fin de celui-ci, à 17h. A partir de 17h les départs sont échelonnés, sous la surveillance des animatrices et animateurs : les familles peuvent récupérer les enfants à l'heure qui leur convient jusqu'à 18h30.



Le mercredi et les vacances

Attention !

Les réservations sont fermes, toute absence non justifiée sera facturée. Des majorations sont prévues en cas de manquement au règlement intérieur (consultable sur le site de la ville).

L'accueil de loisirs

Les réservations pour les accueils de loisirs du mercredi (à la journée ou à la matinée) et des vacances sont obligatoires. Elles sont indispensables pour pouvoir organiser l'encadrement nécessaire dans chaque accueil de loisirs.

Elles sont possibles :

- directement en ligne, via le Compte citoyen : www.ville-cachan.fr
- via le formulaire de réservation disponible auprès des directeurs d'accueil de loisirs et au service Relation Citoyen, en mairie.

Nouveau ! Plus de flexibilité pour les mercredis : vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour tous les mercredis de l'année scolaire, mais aussi d'inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'à J-8 (modification jusqu'au mardi pour le mercredi de la semaine suivante). Pour les vacances, l'accueil des enfants se fait à la journée. Les réservations devront être effectuées en moyenne un mois avant le premier jour d'activité. Par exemple : les réservations pour les vacances d'automne devront impérativement être effectuées entre le 13 et le 26 septembre.

La Ville favorise l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaires (se reporter en page 15, référente handicap).



© Henri Perron



Nouveau : l'école des sports et des découvertes

L'école des sports et des découvertes (ESD) propose aux enfants cachanais, scolarisés en école élémentaire, une sensibilisation à la pratique du sport en proposant des initiations à différentes disciplines innovantes, comme l'apprentissage du vélo, le skateboard, les danses du monde mais aussi

l'athlétisme, d'autres sports traditionnels ainsi que des activités handisports. Elle propose également de nombreux ateliers de découverte autour du sport, en lien avec l'éco-citoyenneté, la santé, la citoyenneté, la culture et l'innovation.

Les tarifs



Le quotient familial

Le quotient familial détermine les tarifs des activités périscolaires proposées par la Ville en fonction des ressources du foyer.

Le quotient familial est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Facilitez-vous la vie avec la dématérialisation !

Pour calculer votre quotient familial (dates communiquées chaque année) vous avez deux possibilités :

- Connectez-vous à votre Portail famille pour mettre à jour vos informations en cliquant sur le bouton QF/ revenus ou
- Présentez-vous en mairie, au service Relation citoyen, muni de votre attestation CAF ou l'avis d'imposition du foyer si vous ne touchez pas d'allocations familiales.

Le règlement de vos factures

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Par prélèvement automatique (possibilité d'effectuer cette demande via votre Portail famille)
- Par carte bancaire, sur le site internet de la Ville via votre Portail famille
- Par chèque
- En espèces, carte bancaire, CESU (pour l'accueil du matin et du soir, ainsi que les journées d'accueil de loisirs et les études dirigées) en vous déplaçant au service Relation citoyen en mairie.

Les factures sont à régler du 23 au 5 de chaque mois (par exemple : pour la cantine et l'accueil de loisirs de septembre, la facture sera à régler entre le 23 octobre et le 5 novembre). Sans paiement de la facture, une procédure de recouvrement est mise en place par le Trésor Public.

Le Portail famille

Vous pouvez dès à présent créer votre Portail famille. Pour cela, il est nécessaire de renseigner la clé Enfance qui vous a été communiquée lors de l'inscription de votre enfant. Cette clé vous permettra d'accéder à l'ensemble des activités, de régler vos factures et d'effectuer toutes vos démarches en ligne.

Une difficulté dans vos démarches ? Le service Relation citoyen est à vos côtés dans cette évolution en vous accueillant, téléphoniquement ou physiquement, du lundi au vendredi et par mail à relation.citoyen@ville-cachan.fr



Les coups de pouce de la rentrée

Les aides de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales délivre une allocation de rentrée scolaire aux familles ayant au moins un enfant à charge de 6 à 18 ans. Elle est conditionnée aux ressources familiales.

Pour plus d'informations, contactez votre Caisse d'Allocations Familiales au 0 810 25 94 10.

L'allocation communale de rentrée scolaire

Destinée aux familles relevant des tranches 1, 2, 3 et 4 du quotient familial individualisé dont les enfants sont scolarisés du CP au CM2, l'allocation de rentrée scolaire est délivrée par la Ville. Elle est destinée à l'achat des fournitures scolaires demandées par les enseignants à la rentrée, pour l'ensemble de l'année.

Elle est remise aux familles sous forme de bons d'achats de 25€ (tranche 4) ou 50€ (tranches 1-2-3) utilisables chez divers commerçants (liste fournie avec le bon d'achat). Une pièce d'identité vous sera demandée lors de l'utilisation de ces bons.

Les bons sont à retirer au service Relation citoyen du 26 août au 17 septembre 2021 (dernier délai) et sont valables jusqu'au 30 septembre 2021.

L'aide à la pratique culturelle, sportive et de loisirs

Bons de 50 € délivrés par la Ville, utilisables dans les associations Cachanaises.

Bénéficiaires :

Enfants Cachanais scolarisés jusqu'en terminale sous conditions de ressources :

- Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire dont les familles sont éligibles aux quotients 1, 2, 3, et 4
- Collégiens et lycéens dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire.

Justificatifs :

- Quotient familial et/ou attestation d'allocation de rentrée scolaire
- Pièce d'identité et justificatif de domicile
- Distribution du 8 septembre au vendredi 15 octobre 2021.



Les projets pédagogiques

La ville rend possible de nombreuses initiatives pédagogiques, proposées et validées par l'inspection de l'Éducation nationale. La Ville soutient aussi les écoles qui veulent proposer des projets spécifiques (prix littéraires, sorties, animations...).

Les classes de découverte

Au printemps, les enseignants volontaires des classes de CM2 emmènent leur classe au domaine communal de Bussy-le-Repos (Yonne).

Les classes à thème

Les enfants mènent un travail d'étude et de recherche lors de sorties d'une journée, autour d'un thème déterminé : cinéma, photographie, écriture, nature...



© Aumercier





La prévention routière

La Ville organise des actions de prévention routière dans les écoles afin de sensibiliser les enfants aux risques de la route. Les élèves de CM1 passent leur permis piéton tandis que ceux de maternelle apprennent comment évoluer sur une piste piétonne.

La sensibilisation au handicap

Chaque année les élèves de CM1 sont sensibilisés à tous les types de handicap : moteur, visuel, auditif, ainsi qu'aux troubles cognitifs sous forme d'ateliers pratiques. Une initiative qui fait évoluer le regard des plus jeunes dans un climat de tolérance.



© Aumercier

Le sport

La Ville met ses équipements sportifs à la disposition des écoles. Les élèves de CP au CM2 peuvent s'initier aux jeux aquatiques puis à la natation.

Nouveau ! Dans le cadre du projet Cachan : vivre l'olympisme, les olympiades scolaires sont organisées à proximité de la journée olympique du 23 juin. Parade, allumage de la flamme, jeux sportifs et éducatifs sont proposés une journée aux élèves de CE2.

L'éveil culturel

Les bibliothèques municipales proposent des collections en lien avec les programmes scolaires et accueillent régulièrement des classes et travaillent en étroite collaboration avec les enseignants. Des visites d'expositions sont aussi organisées par la médiatrice culturelle, dans le cadre du programme de la saison. Les écoliers cachanais assistent également à des projections au cinéma et à des pièces de théâtre pendant l'année scolaire.

<https://bibliotheque.ville-cachan.fr>

Sur le chemin de l'e-école

La Ville de Cachan déploie un grand plan du numérique dans les écoles pour initier les élèves à la maîtrise des outils et des usages. A l'issue de l'apprentissage, les enfants passent leur brevet informatique et internet (B2i). Toutes les écoles sont équipées d'outils numériques et pour la plupart raccordées à la fibre optique pour bénéficier d'un très haut débit : tableaux numériques et interactifs dans chaque classe en élémentaire et tablettes en maternelle.

La prévention bucco-dentaire

La Ville est partenaire de l'Inspection d'Académie, de la CPAM et du Département du Val-de-Marne et développe leur programme de prévention bucco-dentaire dans toutes les classes élémentaires et dans les grandes sections des écoles maternelles.

Le permis internet

La Ville est partenaire du commissariat de Police du Kremlin-Bicêtre qui mène une action de prévention auprès des élèves de CM2 des écoles élémentaires afin de former les enfants aux règles de bon usage d'internet et à les informer quant aux risques auxquels ils peuvent être exposés (cyber harcèlement, atteinte à la vie privée, mauvaise rencontre...). A l'issue des séances réalisées en classe, les élèves passent un examen, qui donne lieu à la remise d'un permis internet.



Le conseil des enfants



© Henri Perrot

Il est composé de jeunes Cachanais de 10 à 13 ans. Sa mission : initier des projets concrets avec les autres enfants et les services municipaux. Chaque année, si les circonstances le permettent, les jeunes Cachanais participent à l'organisation de la fête des CM2 (choix des livres remis, aide à la boom) à la fête de la Ville (appui au stand jeu vidéo) et visitent des associations dans le cadre de la commission solidarité comme l'association Rejoué cette année.

Pédibus

À l'initiative de parents d'élèves, avec le soutien de la Ville, des lignes de pédibus sont mises en place pour les groupes scolaires. Il s'agit d'un trajet effectué à pied jusqu'à l'école, encadré par des parents d'élèves qui prennent en charge le groupe d'enfants à tour de rôle.

Contact : developpement.durable@ville-cachan.fr

La fête des CM2

Une fin d'après-midi festive fin juin ou début juillet, au Théâtre de Cachan, clôt la scolarité en primaire des jeunes Cachanais. Après la boom, les élus remettent aux élèves des ouvrages pour les accompagner dans leur scolarité au collège.





Annuaire

Le service Relation citoyen (8 rue Camille Desmoulins) De quoi s'agit-il ?

Le service procède aux inscriptions dans les écoles, à l'établissement du quotient familial, vous informe sur les services périscolaires (restauration, accueils du matin et du soir, études dirigées, classes de découverte, accueils de loisirs), et procède à la facturation et à l'encaissement.

Il vous accueille :

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

Le jeudi de 13h30 à 19h (fermé au public le matin)

Le samedi de 8h45 à 12h30.

Tél : 01 49 69 69 69

E-mail : relation.citoyen@ville-cachan.fr

Attention !

La caisse ferme 15 minutes avant les autres guichets.

La référente sociale scolaire

De quoi s'agit-il ?

La référente sociale scolaire travaille, avec l'accord de la famille, en lien étroit avec les directeurs d'école, les enseignants, le Rased et le médecin scolaire, afin de résoudre les difficultés sociales et/ou familiales rencontrées par les élèves. Elle peut être directement contactée par les parents au 01 79 61 62 94 ou referente@ville-cachan.fr

La référente handicap

La Ville favorise l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaires. Pour organiser l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions, vous pouvez prendre contact avec la référente handicap : missionhandicap@ville-cachan.fr ou 01 49 69 15 83.



Calendriers

Calendrier scolaire 2021/22

Zone C (Créteil, Versailles, Paris, Toulouse, Montpellier)

- **Rentrée scolaire** : jeudi 2 septembre 2021
- **Vacances d'automne** : du samedi 23 octobre au lundi 8 novembre 2021
- **Vacances de fin d'année** : du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
- **Vacances d'hiver** : du samedi 19 février au lundi 7 mars 2022
- **Vacances de printemps** : du samedi 23 avril au lundi 9 mai 2022
- **Vacances d'été** : début des vacances le jeudi 7 juillet 2022 (après la classe)

Les classes vaqueront le vendredi 27 mai et samedi 28 mai 2022.

Le lundi 6 juin 2022 est un jour sans école, dit « de solidarité ».

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Création du conseil consultatif éducatif de la Ville de Cachan

Dans le cadre de la mise en sommeil de la Caisse des écoles et du transfert de ses activités à la Ville à compter du 1^{er} janvier 2021, la Ville a souhaité poursuivre et conforter la concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative. Sur le modèle du comité de pilotage ou des réunions de concertations mises en place avec les parents et la communauté éducative, lors de la crise sanitaire, une commission extra-municipale intitulée Conseil Consultatif Éducatif a été créée. Elle est composée de la Maire et de l'élu de secteur ou en charge des affaires scolaires et périscolaires, de représentants de parents d'élèves, de représentants des Directeurs et Directrices d'écoles, de représentants des enseignants et d'un représentant de l'association des délégués départementaux de l'Éducation nationale.

Participez aux associations de parents d'élèves !

Les élections auront lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Accrochez-moi sur le frigo !



Périodes de réservation

Réservations des accueils de loisirs pour les vacances

Vacances d'automne 2021 :

- du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021 Date des réservations :
du lundi 13 septembre au dimanche 26 septembre 2021

Vacances de Noël 2021 :

- du lundi 20 décembre au vendredi 31 décembre 2021. Date des réservations :
du lundi 8 novembre au dimanche 21 novembre 2021

Vacances d'Hiver 2022 :

- du lundi 21 février au vendredi 4 mars 2022. Date des réservations : **du lundi 10 janvier au dimanche 23 janvier 2022**

Vacances de Printemps 2022 :

- du lundi 25 avril au vendredi 6 mai 2022. Date des réservations : **du lundi 14 mars au dimanche 27 mars 2022**

Vacances d'Été 2022 :

- du mercredi 6 juillet au mercredi 31 août 2022. Date des réservations : **du lundi 23 mai au dimanche 5 juin 2021**

Sous réserve de modifications en raison de la situation sanitaire

LES MERCREDIS

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour tous les mercredis de l'année scolaire, mais aussi d'inscrire ou désinscrire votre enfant jusqu'à J-8 (modification jusqu'au mardi pour le mercredi de la semaine suivante)

Comment réserver ?

- **EN LIGNE** : 24h/24h et 7j/7j (selon les dates de réservation ci-dessus), sur ville-cachan.fr
- **NOUVEAU** : Dorénavant, vous pouvez réserver vos mercredis pour toute l'année scolaire.

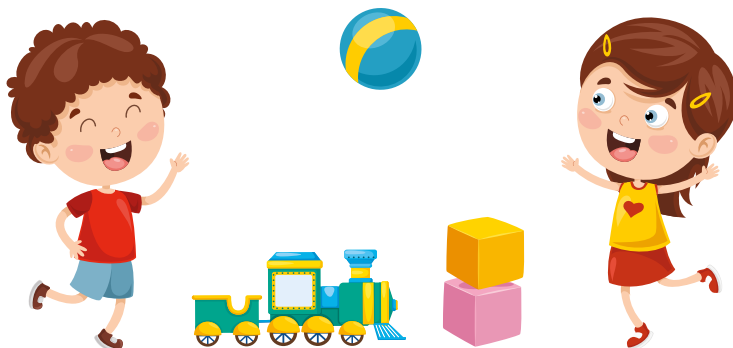
EN 1 CLIC > PORTAIL FAMILLE

OU

• EN DÉPOSANT LE FORMULAIRE DE RÉSERVATION

aux accueils de la Mairie de Cachan, Service Relation Citoyen (SRC)

Le règlement intérieur qui précise les modalités d'application des majorations en cas de non-respect des réservations ainsi que les tarifs des activités est disponible sur : ville-cachan.fr



Service Relation Citoyen, 8 rue Camille Desmoulins • Tél. : 01 49 69 69 69
relation.citoyen@ville-cachan.fr • www.ville-cachan.fr

